

Conditions Générales de Vente

SETH SARL — Version 3.2 — Août 2026
Claude Donskoff — Nouvelle-Calédonie

« Une empreinte dans votre vie »

Article 1 — Parties contractuelles

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre :

LE PRESTATAIRE : SETH SARL au capital de 100 000 francs CFP, RIDET n° 1 053 032.002, représentée par Madame Claude DONSKOFF, ci-après dénommée « le Prestataire » ou « SETH SARL ».

LE CLIENT : Toute personne physique, ci-après dénommée « le Client », souscrivant aux services proposés par SETH SARL.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve lors de toute commande.

Article 2 — Domaine d'intervention et prestations

SETH SARL, dirigée par Claude DONSKOFF, Éducatrice canine diplômée et Balanced Trainer, propose les services suivants :

2.1 Éducation & dressage canin

- Éducation de base pour chiots (2 à 6 mois)
- Rééducation comportementale
- Préparation aux expositions canines
- Forfaits « Board and Train » (éducation intensive)
- Balades éducatives individuelles et collectives (pack walks)
- Cours techniques d'obéissance avancée

2.2 Coaching humain

- Accompagnement typologique personnalisé (MBTI/Ennéagramme)
- Accompagnement phobie du chien (enfants et adultes)
- Accompagnement deuil animalier

2.3 Doggy Daycare

- Garderie canine structurée avec activités éducatives
- Transport sécurisé en véhicule équipé
- Socialisation et régulation comportementale
- Forfaits mensuels et accueils ponctuels

2.4 Élevage

- Élevage sous affixe officiel FCI « Des All Is Seth »
- Spécialisation Cane Corso et Rottweiler, développement Volpino

Article 3 — Conditions tarifaires

3.1 Tarifs et taxes

- Les tarifs des prestations sont communiqués au Client avant toute inscription, via le site lessethnc.com et le parcours d'inscription en ligne
- Prix exprimés en Franc Pacifique (CFP), soumis à la TGC au taux en vigueur
- Tarifs susceptibles de modification sans préavis

3.2 Modalités de paiement

Services éducation & coaching :

- Le règlement s'effectue en totalité à la signature du devis
- Possibilité de paiement en deux chèques distincts : un premier chèque correspondant à la moitié du montant total sera encaissé au début des cours, tandis que le second chèque, équivalent à l'autre moitié, sera encaissé au début du mois calendaire suivant la signature du devis

Doggy Daycare :

- Premier mois : paiement à l'inscription
- Mois suivants : prélèvement automatique sur compte bancaire, mis en place lors de l'inscription. Le virement et le chèque restent acceptés, règlement avant le 10 du mois en cours
- Le forfait mensuel se reconduit tacitement chaque mois
- La place en daycare est réservée au Client : le paiement mensuel garantit cette réservation, indépendamment de la fréquentation effective. Toute suspension s'effectue dans les conditions convenues avec le Prestataire

3.3 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de :

- Suspendre immédiatement les prestations
- Engager une procédure de recouvrement contentieux
- Appliquer les pénalités légales de retard

Article 4 — Réservations et planning

4.1 Réservation

- Inscription via le parcours en ligne lessethnc.com/inscription.html
- L'inscription ne vaut pas réservation. La place est confirmée uniquement après validation du dossier par le Prestataire
- Le premier accueil intervient au minimum trois jours ouvrés après l'inscription, délai nécessaire à l'étude du dossier et à l'organisation du transport

4.2 Modification de planning

- Modifications possibles jusqu'à 48h avant la prestation
- Demande à effectuer par Messenger ou email

Article 5 — Annulations et reports

5.1 Délais d'annulation

- Doggy Daycare : 48h minimum (contraintes logistiques transport)
- Coaching et éducation : 24h minimum
- Annulation hors délai = séance décomptée du forfait

5.2 Conditions de remboursement

Remboursement intégral du solde non utilisé en cas de :

- Décès de l'animal (sur présentation certificat vétérinaire)
- Maladie grave de l'animal empêchant la poursuite (certificat vétérinaire)
- Déménagement du Client hors territoire calédonien (justificatif)

Remboursement refusé en cas de :

- Convenance personnelle du Client
- Abandon sans motif légitime

5.3 Reports exceptionnels

Reports possibles uniquement pour :

- Maladie du Client ou de l'animal (certificat médical ou vétérinaire)
- Cas de force majeure (intempéries majeures, restrictions sanitaires)

Article 6 — Validité des forfaits

6.1 Durées de validité

- Forfaits Chiots : utilisables avant les 7 mois révolus du chiot
- Doggy Daycare : forfait mensuel à reconduction tacite, valable sur le mois calendaire en cours. Les journées non utilisées ne sont ni reportées ni remboursées, la place étant réservée
- Autres forfaits : validité 3 mois à compter de la signature

6.2 Expiration

- Passé le délai de validité, les séances non utilisées sont perdues sans remboursement
- Exception : possibilité de céder le forfait à un tiers avec accord préalable du Prestataire
- Prolongation exceptionnelle possible sur justificatif médical (Client ou animal)

Article 7 — Doggy Daycare — dispositions spéciales

7.1 Conditions d'admission

Santé obligatoire :

- Vaccination CHPPiL (Carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospirose) à jour, deux injections minimum. Condition impérative d'accès
- Rappel vaccinal datant de moins de douze mois
- Traitement antiparasitaire externe et interne datant de moins de trois mois
- Vaccination contre la toux du chenil (Bordetella) fortement recommandée
- Identification par puce électronique recommandée, et obligatoire à compter du 7 novembre 2026
- Contrôle visuel systématique à l'embarquement

Comportement requis :

- Chien sociabilisé, non agressif envers congénères et humains
- Stérilisation fortement recommandée pour une meilleure cohabitation

Le Client reconnaît que le maintien d'un chien entier peut influencer son comportement ou celui des autres chiens en collectivité, notamment en présence d'individus en période hormonale. SETH SARL se réserve le droit d'adapter le groupe, les conditions d'accueil, de suspendre temporairement l'accueil ou de demander une réévaluation lorsque la dynamique observée le nécessite.

Évaluation préalable :

Lorsque le Client signale à l'inscription une réserve sur la sociabilité de son animal envers ses congénères ou envers l'humain, une journée d'évaluation est obligatoire avant toute intégration au groupe. Elle est facturée au tarif ponctuel en vigueur.

À l'issue de cette journée, le Prestataire confirme ou refuse l'admission. Un refus ne donne lieu à aucune indemnité, la prestation ayant été réalisée.

Le Prestataire se réserve le droit d'imposer cette évaluation à tout animal dont le comportement observé le justifie.

Requalification en journée d'évaluation :

Tout premier accueil peut être requalifié en journée d'évaluation lorsque le comportement observé ne correspond pas aux informations déclarées par le Client à l'inscription. En cas d'incompatibilité constatée avec le collectif, SETH SARL retire immédiatement le chien du groupe et poursuit sa prise en charge de manière individuelle et séparée jusqu'à l'heure de retour prévue.

La journée est alors facturée au tarif ponctuel en vigueur, cette facturation s'ajoutant au forfait mensuel lorsque le Client en bénéficie, la prestation individuelle étant distincte de l'accueil en collectivité. À l'issue de cette journée, le Prestataire notifie sa décision : admission normale, admission sous conditions ou au sein d'un groupe déterminé, ou refus d'admission.

Le Client peut éviter cette requalification en sollicitant, avant le premier accueil, une visite du site et une évaluation de son animal. Cette démarche préalable est vivement encouragée.

7.2 Exclusions

Exclusions temporaires :

- Femelles en chaleurs (interdites)
- Animal malade, fiévreux ou convalescent
- Diarrhées, vomissements, symptômes infectieux
- Parasites externes visibles

- Blessures non cicatrisées

Exclusions définitives, après échange avec le propriétaire :

- Agressivité répétée envers chiens ou humains
- Comportement fugueur incorrigible
- Destruction volontaire et répétée
- Non-respect chronique des règles par le propriétaire

7.3 Transport

Organisation :

- Véhicule équipé de cages sécurisées individuelles
- Points de récupération assurés : Espace municipal de Magenta et Belle Vie (parking Magenta Discount)
- Cette liste évolue selon la demande et les tournées en service. Les points ouverts sont communiqués par le Prestataire et publiés sur lessethnc.com
- Service de récupération à domicile disponible sur les secteurs desservis, moyennant supplément selon la grille en vigueur, sous réserve de validation du Prestataire. Le Client précise à l'inscription les modalités concrètes de prise en charge de son animal
- Horaires communiqués selon planning chauffeurs
- Assurance professionnelle couvrant le transport

Clés, codes d'accès et discrétion :

- Dans le cadre de la récupération à domicile, le Client peut confier au Prestataire une clé, un badge ou un code d'accès. Ces éléments sont conservés de manière sécurisée, utilisés exclusivement pour la prise en charge et le retour de l'animal, et restitués sans délai à la fin de la relation contractuelle ou sur simple demande
- Le Prestataire et ses chauffeurs s'engagent à une stricte confidentialité sur toute information relative au domicile du Client (accès, configuration des lieux, habitudes, présence ou absence des occupants). Aucune de ces informations n'est divulguée à des tiers ni utilisée à d'autres fins que l'exécution de la prestation

Retards :

- Client absent au rendez-vous du matin : journée décomptée, report exceptionnel sur motif légitime
- Client en retard le soir : gestion avec le chauffeur, exclusion possible si récidive

7.4 Urgences vétérinaires

- Transport immédiat chez vétérinaire agréé

- Frais vétérinaires partagés 50/50 entre SETH SARL et le propriétaire
- Autorisation de soins d'urgence présumée accordée
- Contact immédiat du propriétaire

7.5 Risque inhérent à la vie en collectivité canine

Le Client reconnaît que l'accueil de chiens en collectivité comporte un risque résiduel d'altercation et de blessure, malgré les mesures de sélection, de prévention, de surveillance et de régulation mises en œuvre par SETH SARL.

Les interactions entre chiens peuvent notamment être influencées par leur comportement individuel, leur niveau d'excitation, leur statut reproducteur et le contexte hormonal du groupe.

SETH SARL met en œuvre les moyens nécessaires pour prévenir et interrompre les conflits, sans pouvoir garantir l'absence totale d'incident inhérent à la vie en collectivité canine.

En cas d'urgence vétérinaire consécutive à un incident survenu pendant la prise en charge, les frais vétérinaires restent partagés à parts égales entre SETH SARL et le propriétaire, conformément à l'article 7.4.

Article 8 — Éducation canine — modalités spécifiques

8.1 Forfait « Board and Train »

- 3 à 4 séances par semaine sans le propriétaire
- Remise d'une clé d'accès souhaitable pour optimisation logistique
- Transmission complète des acquis au propriétaire
- Séances de transfert incluses dans le forfait

8.2 Forfait « Chiots » (2-6 mois)

- Séances collectives ou individuelles selon besoins
- Matériel à fournir : laisse 1m50, collier plat, friandises, sacs à crottes, gamelle, eau
- Tenue adaptée obligatoire : chaussures fermées de sport
- Focus socialisation et apprentissages de base

8.3 Balades éducatives

- Travail comportemental en environnement réel
- Pack walks (balades collectives) pour socialisation

- Exercices adaptés au niveau du chien

Article 9 — Coaching humain

9.1 Accompagnement typologique

- Analyse MBTI et/ou Ennéagramme par technicienne certifiée en Ennéagramme, en cours de certification praticienne
- Adaptation de l'éducation canine au profil du maître
- Approche personnalisée et confidentielle

9.2 Accompagnement phobies et deuil

- Protocoles spécialisés selon l'âge (enfant ou adulte)
- Respect du rythme individuel
- Accompagnement bienveillant et professionnel

Article 10 — Obligations du Client

10.1 Informations obligatoires

Le Client doit fournir de manière exhaustive et sincère :

- Historique complet du chien (acquisition, âge, conditions)
- Composition du foyer (humains et animaux)
- Problèmes de santé et comportementaux connus
- Allergies et restrictions alimentaires de l'animal (friandises distribuées en daycare) : à défaut de signalement, le Prestataire ne peut être tenu responsable d'une réaction
- Mise à jour immédiate de tout changement

10.2 Sécurité et suivi

- Respect strict des consignes données
- Application des exercices à domicile
- Port d'une tenue adaptée et sécurisée
- Animal identifié par puce électronique ou tatouage, dans les conditions prévues à l'article 7.1, et assuré en responsabilité civile

10.3 Matériel et préparation

- Fourniture du matériel demandé selon les séances

- Présentation de l'animal en bon état de santé
- Respect des horaires et points de rendez-vous

Article 11 — Responsabilités et assurances

11.1 Responsabilité du Prestataire

- SETH SARL est soumise à une obligation de moyens, non de résultats
- Assurance professionnelle couvrant les activités déclarées
- Responsabilité limitée aux dommages directs prouvés

11.2 Responsabilité du Client

- Assurance Responsabilité Civile obligatoire couvrant l'animal
- Responsabilité exclusive des décisions concernant la poursuite des séances
- Prise en charge des frais vétérinaires de son animal (hors partage prévu à l'article 7.4)

11.3 Exclusions de responsabilité

SETH SARL ne peut être tenue responsable :

- Des accidents dus au non-respect des consignes
- Des dommages causés par l'animal à des tiers
- Des réactions allergiques ou pathologies préexistantes
- Des vols ou pertes d'objets personnels
- Du risque résiduel inhérent à la vie en collectivité canine, dans les conditions prévues à l'article 7.5, les frais vétérinaires consécutifs demeurant partagés conformément à l'article 7.4

Article 12 — Propriété intellectuelle

12.1 Méthodes et contenus

- Toutes les méthodes, supports et contenus pédagogiques demeurent la propriété exclusive de SETH SARL
- Reproduction, diffusion ou utilisation commerciale interdites sans autorisation écrite

12.2 Documents remis

- Les rapports de séances et conseils sont destinés à l'usage personnel du Client
- Toute divulgation ou utilisation à des fins commerciales est prohibée

Article 13 — Données personnelles et confidentialité

13.1 Traitement des données

Conformément au RGPD et aux lois applicables :

- Finalité : exécution des prestations, suivi client, obligations légales
- Base légale : exécution du contrat et intérêt légitime
- Durée de conservation : 3 ans après fin de relation commerciale
- Destinataires : personnel de SETH SARL, sous-traitants (chauffeurs), vétérinaires si nécessaire

13.2 Droits du Client

Le Client dispose des droits :

- D'accès, rectification, suppression de ses données
- De portabilité et limitation du traitement
- D'opposition au traitement pour motifs légitimes
- De réclamation auprès de la CNIL

Contact données personnelles : sethdonskoff@gmail.com

Article 14 — Autorisation d'image

14.1 Captation d'images

Le Client autorise SETH SARL à photographier ou filmer les séances pour :

- Preuves de bonne exécution du service
- Documentation pédagogique interne
- Communication promotionnelle (réseaux sociaux, site web)

14.2 Opposition

Le Client peut s'opposer par écrit à l'utilisation promotionnelle de ces images sans remettre en cause l'utilisation à des fins de preuves.

Réseaux concernés : Facebook, Instagram, TikTok, Threads, Bluesky, site internet.

Article 15 — Résiliation

15.1 Résiliation par le Client

- Daycare, formules mensuelles : résiliation par écrit, Messenger ou email, avant le 15 du mois. La résiliation prend effet à la fin du mois en cours. Une demande reçue après le 15 prend effet à la fin du mois suivant. Toute mensualité entamée est due, la place étant réservée
- Autres prestations : résiliation libre moyennant respect des délais d'annulation (article 5)
- Aucun remboursement sauf cas prévus à l'article 5.2

15.2 Résiliation par le Prestataire

Résiliation immédiate possible en cas de :

- Non-paiement après mise en demeure restée infructueuse
- Non-respect grave des présentes CGV
- Comportement dangereux ou irrespectueux du Client
- Agressivité répétée de l'animal malgré accompagnement

Modalités : notification par email ou courrier recommandé, remboursement au prorata des séances non effectuées sauf résiliation pour faute du Client.

Article 16 — Dispositions diverses

16.1 Force majeure

Les parties sont libérées de leurs obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

16.2 Nullité partielle

Si une clause s'avérait nulle, les autres dispositions resteraient applicables.

16.3 Modification des CGV

SETH SARL se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Les nouvelles conditions s'appliqueront aux commandes postérieures à leur publication.

16.4 Communication

Toute communication officielle s'effectue :

- Via Messenger pour les échanges courants

- Par email pour les documents contractuels
- Par courrier recommandé pour les mises en demeure

Article 17 — Droit applicable et juridiction

17.1 Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français applicable en Nouvelle-Calédonie.

17.2 Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Nouméa.

Article 18 — Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur acceptation par le Client et s'appliquent à toutes les commandes postérieures.

Date d'entrée en vigueur : 23 août 2026. Elles annulent et remplacent la version 3.1 du 17 août 2026.

SETH SARL — Claude DONSKOFF

Élevage • Coaching • Daycare

Messenger : Les Seth Doggy Daycare — sethdonskoff@gmail.com

Païta, Nouvelle-Calédonie — www.lessethnc.com

« Une empreinte dans votre vie »